

— Adressez votre réclamation à l'administration. — Et en attendant que l'administration me réponde, ma femme recevra sa lettre. — Je ne la remettrai qu'à elle. Mais au moment où le facteur prononçait ces derniers mots, M. X..., furieux, se jeta sur lui et s'empara de la fameuse lettre, malgré la résistance et les cris de l'employé.

Celui-ci, quelque peu houloulé, ne sortait de la maison que pour porter plainte contre ce mari qui n'avait pas voulu que sa femme reçût malgré lui une lettre.

Le tribunal, après une courte délibération et conformément aux conclusions de l'honorable organe du ministère public, M. l'avocat général Marié, M. le président Bon Sens a rendu le jugement suivant, destiné bien certainement à servir de modèle en semblable matière :

« Attendu que la femme mariée est sous la dépendance de son mari, qu'elle ne doit recevoir aucune lettre sans que celui-ci en ait connaissance, qu'elle ne peut donner aucune signature sans y avoir été également autorisée ; « Le renvoi des fins de la plainte et condamne l'administration des postes aux dépens. »

### Faits Divers

On écrit de Bolton, jeudi soir : « Un terrible événement a eu lieu, hier soir, en cette ville, dans la ménagerie établie sur la place du Marché. A dix heures et demie du soir, Massarti, le dompteur de lions, exécutait ses exercices ordinaires dans une cage renfermant cinq lions mâles, lorsque l'un de ces animaux le frappa d'un coup de griffe. Massarti, tombé sur son genou, se retourna et frappa l'animal de l'épée (qu'il tenait en main). Au même moment, un autre des lions posa ses griffes sur ses jambes, l'empêchant ainsi de se lever et lui arrachant en même temps la peau de léopard qui lui couvrait la poitrine.

Les quatre autres lions attaquèrent alors ensemble, Massarti, gardant son sang-froid et continuant de frapper avec son arme ; acculé au fond de la cage, Massarti tira sur les lions trois coups de son revolver qui, malheureusement, était armé à blanc. Pendant ce temps, le public était en proie à une épouvante extrême et, par son désordre, paralysait les efforts que faisait le personnel de la ménagerie pour s'élever au secours du dompteur. Comme il ne s'était pas agi d'une représentation principale, la direction n'avait pas pris la précaution de préparer des barres rouges, comme d'ordinaire. On s'empressa d'en chauffer, mais il se passa malheureusement plus de dix minutes avant que Massarti pût être retiré de la cage. Le dompteur était horriblement blessé.

La moitié du cuir chevelu du derrière de la tête et des morceaux de chair de ses cuis-ses avaient été arrachés. Massarti leva la tête pour monter qu'il vivait encore, mais il dit aux hommes qui le transportaient à l'hôpital que c'en était fait de lui. En effet, à peine à l'hôpital, il rendit le dernier soupir. Le lion qui l'attaqua Massarti l'avait déjà frappé lundi dernier, et le dompteur s'en était tout particulièrement. Massarti n'avait qu'un bras, l'autre lui ayant été arraché, il y a neuf ans, à Liverpool, par deux lions, des griffes desquels son entourage le délivra au moyen de fers rouges.

Massarti dont le vrai nom est M. Carthy, n'était âgé que de 33 ans. Il laisse une veuve, mais pas d'enfants.

Le coroner appelé à constater la mort du dompteur a exprimé, dans le procès-verbal, le vœu de voir les autorités s'opposer à l'entrée des dompteurs dans les cages des animaux féroces.

Un nouvel accident a été signalé sur la voie du chemin de fer, non loin de Tergnier. Le 2, le sieur Brudenne, employé de la Compagnie, revenait chez lui, après sa journée finie, et suivait la ligne, lorsque, arrivé à un kilomètre environ de la gare, voulant éviter un train de marchandises qu'il apercevait devant lui, il se jeta vivement sur la contre-voie. Au même moment arrivait, dans la direction opposée, un train de voyageurs dont le coup de sifflet avait tardé le malheureux Brudenne du danger qu'il courait. Il voulut reprendre l'autre voie ; il n'en eut pas le temps. La locomotive du train de voyageurs lui broya la jambe gauche. Cet accident a failli faire une seconde victime : le sieur Pécius, qui accompagnait Brudenne, plus heureux que lui, a eu juste le temps d'éviter la rencontre du train. L'état de Brudenne, nous dit-on, est très grave. Outre l'amputation de la jambe qu'il a dû subir, il a une forte plaie à la tête et une fracture de la clavicule.

### Variétés

UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE

DES ZOUAVES PONTIFICAUX

M. Sauveur Jacquemont (de Saint-Etienne), capitaine aux zouaves pontificaux et connu depuis longtemps, quoique jeune encore, dans la presse catholique, vient de publier un volume intitulé : *La campagne des zouaves pontificaux en France.*

Nous pouvons offrir à nos lecteurs le chapitre suivant sur les ambulances et funéraires, qui contient les traits les plus capables de les intéresser et de les édifier.

Le mouvement de l'armée de la Loire vers Paris échoua vers Loigny. On ne pouvait le lendemain recommencer la lutte avec des troupes si maltraitées et contre les armées réunies du grand duc et du prince Frédéric-Charles. L'ordre fut donné à toute l'armée de se replier sur ses positions des jours précédents, de manière, toutefois, à couvrir Orléans. Mais les mouvements de l'ennemi pendant la journée du 3 décembre détruisirent cette combinaison en partageant l'armée. Le quinzième corps, avec le général en chef, se replia sur Orléans qu'il essaya de défendre ; le seizième et le dix-septième, avec le général Chauzy, sur la vallée de la Loire. Pendant cette retraite, où le découragement de l'armée était d'autant plus profond qu'elle avait conçu la veille de grandes espérances, les volontaires de l'Ouest demeurèrent attachés à la réserve qui couvrirait la retraite. Le 3, ils restèrent une partie du jour en position auprès de leurs batteries, à Gémigny ; mais l'ennemi se contenta de nous menacer.

Les zouaves firent étape le premier jour à Rozières et le lendemain à Meung. Le général Guépratte, commandant provisoire du dix-septième corps ne voulut pas les garder dans l'état pitoyable auquel ils étaient réduits. Du 1<sup>er</sup> bataillon il ne restait guère plus que cent cinquante hommes, sans cadres.

Le deuxième, moins nombreux que le premier, dès le commencement, avait perdu beaucoup de soldats ; le reste se trouvait dans un dénuement à ne pouvoir continuer longtemps la campagne. Le commandant du dix-septième corps pensa avec raison que le 1<sup>er</sup> bataillon aurait besoin du second pour se reformer promptement, et il leur donna l'ordre de rejoindre ensemble leur dépôt de Poitiers. Les deux bataillons, commandés par Le Gouidec, partirent de Meung pour Beaugency et de là pour Mer, d'où le chemin de fer les transporta à Poitiers. Ils y arrivèrent le 7 décembre.

On avait laissé aux Prussiens le champ de bataille ; il fallait leur laisser en même temps le soin de nos blessés. Mais eux-mêmes en avaient plusieurs milliers. Toutes les ressources du pays environnant étaient épuisées par d'immenses armées et le village même de Loigny à moitié brûlé. Ce fut là pourtant qu'on entassa par centaines, dans les maisons et dans les granges, sans paille et sans couvertures, nos malheureux blessés mourant de faim au tant que de froid. Tous auraient péri sans les secours apportés de Janville, de Chartres et d'autres villes, sans le dévouement et le zèle ingénieux de plusieurs médecins militaires, les docteurs Baumetz, Chaland et d'autres (1), qui restèrent là et parvinrent à organiser une ambulance. Plusieurs hommes de cœur, entre autres M. l'abbé Le Bastard, prodiguèrent des secours aux zouaves délaissés. Peu de jours après, la plupart furent transportés dans les villes voisines, à Janville, à Voves, à Chartres, à Orléans, où la charité s'empressa de les recueillir.

Dans ces tristes journées, un homme entre tous mérita la reconnaissance des zouaves et de bien des Français. Ce fut le curé de Loigny, le vénérable abbé Theuré, dont l'étroite et pauvre presbytère se changea en un sanglant hôpital. On y porta le colonel Charette, le capitaine de Ferron, plusieurs zouaves et le général de Sonis. Le bon curé leur livrait avec joie tout ce qu'il possédait, et il faudrait l'entendre raconter lui-même son admiration pour le général, pour ce héros véritablement saint, qui bénissait Dieu quand le chirurgien vint lui amputer la cuisse.

Cette résignation calme et sereine aux plus cruelles souffrances, cette force sur-humaine que l'on puise dans la foi chrétienne et qui est la première récompense du sacrifice, les zouaves pontificaux en donnèrent aussi l'exemple. Tous ceux qui les ont soignés pourraient citer bien des traits de leur courage et de leur piété, mais je n'en raconterai qu'un. Dans cette ambulance de Loigny, un simple zouave, Thébaud, avait la jambe fracassée d'une balle et il fallait l'amputer. Médecin lui-même, il appréciait fort bien son état et ne s'en plaignait pas. Quand le chirurgien vint lui annoncer la cruelle nécessité, usant de détours pour l'y préparer : « Allons, docteur, dit le zouave, ne faisons pas tant de façons. Vous devez me couper la jambe, je le sais et je suis prêt. Seulement, rendez-moi un service : mettez-vous à genoux là et récitons ensemble une prière ; puis vous ferez l'opération et nous prierons encore après. » Et le docteur fit comme le blessé l'avait demandé.

L'ennemi, selon l'usage, fit relever et enterrer les morts par les paysans. Hélas ! personne ne put reconnaître les zouaves et leur faire des funérailles. En vain, quelques jours après, leurs parents, leurs amis essayèrent-ils d'arriver à Loigny pour retrouver, dans une ambulance ou dans un cimetière, ceux qu'ils pleuraient. Les Prussiens ne permettaient alors à aucun Français de pénétrer dans leurs lignes, et ils restèrent inflexibles. En vain un des aumôniers

(1) C'étaient les médecins ou aides-majors des mobiles de Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Dordogne, les docteurs Boucher, Rabout, Labrousse, Beraut, Patel et Lomard. Ils ont sauvé beaucoup de nos blessés.

du régiment, le P. de Gerlache, parti malade lui-même pour l'Allemagne, afin d'y obtenir une permission d'explorer les ambulances et les sépultures des zouaves.

Sa tentative fut vaine comme les autres. Et c'est ainsi que tant de familles françaises n'ont pu retrouver au moins les restes de leurs enfants glorieusement tués. A Loigny, deux grandes fosses contiennent les zouaves pontificaux, qui reposent là tous ensemble, non pas oubliés, mais sans honneurs, jus qu'à un jour où un monument digne d'eux s'y élèvera.

Quelques-uns cependant ont été plus heureux. Le colonel de Charette, ne pouvant parcourir lui-même le champ de bataille pour reconnaître ses zouaves, avait fait chercher du moins les officiers tués. On lui apporta le commandant de Troussures, le capitaine de Gastebois, le lieutenant Veth et un sous-officier, Joseph de Vogué. M. de Charette leur fit creuser une fosse où leurs parents les ont retrouvés. Mais il voulut, tout blessé qu'il était, les ensevelir lui-même. Il se traîna dans le cimetière de Loigny, dans ce cimetière couvert de débris et de sang qui attestait l'héroïque défense des chasseurs, et là il se pencha en priant et en pleurant sur cette fosse où l'on couchait ceux que j'ai nommés. C'est qu'elle ne renfermait pas seulement pour lui de fidèles et intrépides compagnons, tels que Veth et Vogué. Le colonel y contemplait pour la dernière fois deux amis qui lui laissaient, comme à bien d'autres, des regrets inconsolables, Fernand de Troussures et Albert de Gastebois.

Il y a six ou sept ans, quand la question romaine semblait assoupie et la protection de la France garantie au Saint-Siège, le petit bataillon des zouaves pontificaux attendait en silence que son heure fût revenue. On lui donnait pour garnison le jolies petites villes aux environs de Rome, dans une contrée délicieuse, faite pour le plaisir et l'oisiveté. Ce n'était point là cependant notre vie. La garnison des zouaves était une école militaire où l'on manœuvrait sans cesse, les sous-officiers surtout, les caporaux et tous ceux qui aspiraient à recevoir des grades. C'était le capitaine-adjutant-major de Troussures qui dirigeait ces écoles avec une science toujours prête et une rigueur inflexible. Et cependant il était moins sévère pour les autres que pour lui-même. Vous vous en souvenez, mes chers camarades, et vous lui rendez le même hommage. Ses leçons et ses exemples nous ont appris ce noble métier qu'il aimait et pratiquait si bien ; et si, à notre tour, nous avons su commander à des hommes, si nous avons maintenu partout l'honneur du régiment, c'est à lui, pour une large part, que nous le devons. Lorsque le capitaine de Troussures fut nommé chef de bataillon, son rôle grandit encore dans le régiment, et tous les catholiques savent quelle part brillante il eut, dans la campagne de 1867, aux combats de Nérola et de Mentana. C'est à Loigny que devait se former tout à coup cette carrière déjà si pleine et encore, hélas ! si féconde... Mais Fernand de Troussures y trouva la mort des héros. Au moment où la ligne des zouaves s'ébranlait sous le feu croisé des canons pour marcher à l'ennemi, il embrassa M. de Sonis : « Mon général, dit-il, que vous êtes bon de nous mener à une telle fête ! » Et peu d'instants après, du milieu de cette fête sanglante, Dieu l'enlevait pour lui donner la récompense de tant de services rendus à sa cause.

Il tomba quelque pas plus loin, cet autre soldat de l'Eglise que personne n'a connu sans l'aimer, Albert de Gastebois. Raresment on a vu dans une âme tant de qualités ensemble. Le feu de l'intelligence, la hauteur du caractère, la sensibilité exquise du cœur, tous ces dons, Gastebois les portait en lui pour ainsi dire sans le savoir, car il les voulait d'une modestie impénétrable. Mais lorsqu'on entendait le soir dans le monde sa causerie fine et charmante, et qu'on le retrouvait le lendemain au quartier, exact et sévère au milieu des soldats qui l'adoraient, on se demandait sur quel théâtre il n'eût pas brillé au premier rang. On le vit, en 1867, soigner les cholériques à Albano ; puis, dans les divers combats contre Garibaldi, à la défense de Rome, partout aller au-devant du danger. A Loigny, après avoir franchi le petit bois, au plus fort de la lutte, il menait sa compagnie avec cette ardeur continue et ce courage hautain qui étaient sa nature même. Trois balles le renversèrent.

Un de ses sergents, Maurice de Lavallette, accourt et le relève dans ses bras : « Dis à ma mère que j'ai communiqué ce matin, » murmure Gastebois... deux balles le frappent encore et il tombe expirant.

Albert, Fernand, chers amis, vous étiez de ceux que la terre ne doit pas porter longtemps, parce qu'elle n'a rien d'assez bon ni assez grand pour leurs désirs. Ce que vous aimiez, ce que vous cherchiez ici-bas appartenait à un autre monde, et Dieu vous l'a donné. La seule joie véritable de cette vie, le bonheur de se dévouer tout entier à la justice, à la religion, à la patrie, vous l'avez eu, et aussi plein, aussi glorieux qu'un cœur d'homme le puisse rêver. Comme Adéodat et Emmanuel Dufournel, comme Guillemin, de Veaux, Quélin, comme tous nos compagnons morts pour l'Eglise, vous êtes

lombés dans le sang des justes, les armes à la main et le regard vers le ciel. Oh ! que de larmes... pleurées et couleront encore sur ces tombes de Loigny ! Que de mères à jamais désolées ! Quels fils, quels frères, quels amis enlevés à des tendresses sans bornes ! Je voudrais tous les nommer ; mais à quoi bon ? Ils étaient tous dignes les uns des autres et du drapeau sacré sous lequel ils ont combattu. Tous se ressemblaient au feu, quel que fût d'ailleurs leur caractère : les uns jeunes, insouciant, d'un esprit toujours vif et joyeux, comme Robert Vetch et Edouard du Boischevalier ; les autres, comme Pierre de Lagrange, d'une piété austère et ardente qui demandait sans cesse à Dieu la grâce du martyre. Oui, la fleur de nos rangs fut moissonnée dans ce terrible combat, et le monde ne saura jamais de quel sang a été arrosée cette terre de Loigny. La France ignore qu'elle a perdu là les meilleurs de ses fils, les plus aimants et les plus dévoués à leur mère. Mais puisque c'est pour elle qu'ils sont morts, puisqu'ils se sont donnés à elle sans regarder en arrière, puisqu'il a fallu, pour expier tant d'erreurs, des victimes si pures et si belles, attendons le jour où Dieu se souviendra de nos sacrifices, et ne désespérons pas.

**THÉÂTRE DE ROUBAIX**  
Lundi 8 Janvier 1872  
A L'OCCASION DU LUNDI PAÏQUÉ  
Toute dame accompagnée d'un cavalier aura droit à son entrée gratuite ; il en sera de même de tout enfant accompagné d'une personne.

**La Mariée du mardi-gras**, vaudeville en 3 actes de MM. Grangé et L. Thiboust.  
**Les Crochets du père Martin**, drame en 3 actes de MM. Cormon et Grangé.  
On commencera à 6 h. 3/4

**Emprunt de 4,000,000 de dollars**  
de la ville de WASHINGTON,  
(Capitale des Etats-Unis d'Amérique),  
et du district de Columbia,  
Autorisé par acte du Congrès des Etats-Unis du 21 février 1871 et confirmé par le vote du peuple du 24 novembre 1871.

**Intérêts à 6 %**, payables en or, sans déduction d'impôt des Etats-Unis, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.  
Les souscripteurs pourront cependant ne payer que 20 % lors de la souscription, et le reste, le 15 mars au plus tard, mais en bonifiant les intérêts à 6 %.  
L'amortissement de l'emprunt se fera au moyen de rachats à effectuer par une Commission nommée par le Gouverneur. Les obligations qui resteront en circulation après 20 années, seront remboursées au pair en monnaie légale des Etats-Unis.  
Les obligations sont au porteur, et de 50 dollars valant actuellement 3 fr. 25 c. Les Obligations rapportent donc 6 3/8 % environ.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE LES 10 et 11 janvier, 100,500 et 1,000 dollars.

Elles sont émises à 101 %, à raison de 5 francs le dollar, payables le 11 janvier.  
A Paris, chez MM. Seligman frères et Cie 32 bis, boulevard Haussmann ;  
A Marseille, chez MM. Dicoche Robin et Cie ; et chez M. Ed. Coure et Cie.  
A Bordeaux, chez MM. Pignaneu et fils.  
Au Havre, au Crédit Havrais ;  
A Lille, à la Société de Crédit industriel et de dépôts du Nord ;  
Et sur les principales places à l'étranger.  
Dans le cas où le chiffre de la souscription dépasserait le montant de l'emprunt, il serait fait une réduction proportionnelle.  
La répartition sera annoncée aussitôt la clôture de la souscription.  
L'échange des titres provisoires contre des titres définitifs sera annoncée ultérieurement dans les journaux. 1712

### NOUVEAU TARIF POSTAL

**Tarif n° 1**  
Taxes des lettres de bureau de poste à bureau de poste, y compris les bureaux situés en Corse et en Algérie. (Article 1<sup>er</sup> de la loi du 24 août 1871.)

Lettres affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 10 grammes inclusivement.	fr. c
Lettres non affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 10 grammes inclusivement.	25
Lettres affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement.	40
Lettres non affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement.	40
Lettres affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement.	60
Lettres non affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement.	60
Lettres affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 50 grammes inclusivement.	70
Lettres non affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 50 grammes inclusivement.	70
Lettres affranchies au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes.	1 00
Lettres non affranchies au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes.	1 20
Et ainsi de suite, en ajoutant par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes, excédant, 50 centimes en cas d'affranchissement et 75 centimes en cas de non affranchissement.	1 70

**Tarif n° 2**  
Taxes des lettres nées et distribuées dans la circonscription postale du même bureau (Paris excepté) (Article 2 de la loi du 24 août 1871.)

Lettres affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 10 grammes inclusivement.	fr. c
Lettres non affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 10 grammes inclusivement.	15
Lettres affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement.	25
Lettres non affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement.	25
Lettres affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement.	40
Lettres non affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement.	40
Lettres affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 50 grammes inclusivement.	50
Lettres non affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 50 grammes inclusivement.	50
Lettres affranchies au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes.	1 00
Lettres non affranchies au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes.	1 20
Et ainsi de suite, en ajoutant par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes, excédant, 50 centimes en cas d'affranchissement et 75 centimes en cas de non affranchissement.	1 70

rammes jusqu'à 10 grammes inclusivement. 15  
Lettres non affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 10 grammes inclusivement. 25  
Lettres affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement. 25  
Lettres non affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement. 40  
Lettres affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement. 40  
Lettres non affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement. 60  
Lettres affranchies au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes inclusivement. 65  
Lettres non affranchies au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes inclusivement. 150  
Et ainsi de suite en ajoutant par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant, 50 centimes en cas d'affranchissement et 75 centimes en cas de non affranchissement.

**Tarif n° 3**  
Taxes des lettres de Paris pour Paris (enceinte des fortifications en vertu des limites) (Article 3 de la loi du 24 août 1871.)

Lettres affranchies jusqu'à 15 grammes exclusivement.	fr. c
Lettres non affranchies jusqu'à 15 grammes exclusivement.	15
Lettres affranchies de 15 grammes à 30 grammes exclusivement.	25
Lettres non affranchies de 15 grammes à 30 grammes exclusivement.	30
Lettres affranchies de 30 grammes à 0 grammes exclusivement.	50
Lettres non affranchies de 30 grammes à 0 grammes exclusivement.	4
Et ainsi de suite en ajoutant, par chaque 30 grammes ou fraction de 30 grammes, 15 centimes pour les lettres affranchies et 25 centimes pour les lettres non affranchies.	75

En cas d'insuffisance d'affranchissement, la taxe est calculée comme si la lettre n'avait pas été affranchie ; mais il est fait séduction de la valeur des timbres poste employés. (Art. 4 de la loi du 24 août 1871.)

**TARIF DE LA TAXE**  
Echantillons de marchandises, épreuves d'imprimerie corrigées, des papiers de commerce ou d'affaires, placés soit sous bandes mobiles, soit dans des enveloppes non fermées, soit dans des boîtes ou sacs faciles à ouvrir ; 2<sup>e</sup> des circulaires, des prospectus, catalogues, avis divers et prix courants, livres, gravures, lithographies, en feuilles, brochés ou reliés, et, en général, de tous les imprimés autres que les journaux et ouvrages périodiques.

**Tarif n° 4**  
Echantillons de marchandises, épreuves d'imprimerie corrigées, papiers de commerce et circulaires, placés soit sous bandes mobiles, soit dans des enveloppes non fermées, soit dans des boîtes ou sacs faciles à ouvrir. (Art. 7 de la loi du 24 août 1871.)

Jusqu'à 50 grammes, par paquet.	30
De 50 à 100 grammes, par paquet.	40
De 100 à 150 grammes, par paquet.	50
De 150 à 200 grammes, par paquet.	60
De 200 à 250 grammes, par paquet.	70
De 250 à 300 grammes (1), par paquet.	80
De 300 à 350 grammes, par paquet.	90
De 350 à 400 grammes, par paquet.	1 00
Et ainsi de suite, en augmentant de 40 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.	

**Tarif n° 5**  
Circulaires, prospectus, catalogues, avis divers et prix courants, livres, gravures, lithographies, en feuilles, brochés ou reliés, et en général, tous les imprimés, autres que les journaux et ouvrages périodiques, expédiés sous bandes (Art. 9 de la loi du 24 août 1871.)

De 5 grammes et au-dessous, par chaque exemplaire.	
Au-dessus de 5 grammes jusqu'à 1 grammes inclusivement, par chaque exemplaire.	03
De 10 à 15 grammes, par chaque exemplaire.	04
De 15 à 20 grammes, par chaque exemplaire.	05
De 20 à 25 grammes, par chaque exemplaire.	06
De 25 à 30 grammes, par chaque exemplaire.	07
De 30 à 35 grammes, par chaque exemplaire.	08
De 35 à 40 grammes, par chaque exemplaire.	09
De 40 à 45 grammes, par chaque exemplaire.	10
De 45 à 50 grammes, par chaque exemplaire.	11
De 50 à 60 grammes, par chaque exemplaire.	12
De 60 à 70 grammes, par chaque exemplaire.	13
De 70 à 80 grammes, par chaque exemplaire.	14
Et ainsi de suite, en augmentant de 1 centime par chaque 10 grammes ou fraction de 10 grammes.	

### EN VENTE

CHEZ J. REBOUX, IMPRIMEUR-LIBRAIRE  
4, RUE NAIN, 1  
**ALMANACH DE ROUBAIX**  
PRIX : 15 Centimes

**Spécialité de dentiers en tous genres**  
Traitements spéciaux pour le  
**REDRESSEMENT DES DENTS**  
**VERBUGGÆ**  
DENTISTE  
BREVETÉ PAR S. M. LE ROI DES BELGES  
RUE DE L'HOSPICE, 8, ROUBAIX

**GUÉRISON DE LA PHTHISIE PU MONAIRE**  
et de la BRONCHITE-CHRONIQUE  
Traitement nouveau. — Brochure de 136 pages. 9<sup>me</sup> Edition par le docteur JULIUS BOYER. — On reçoit cet ouvrage franco, en adressant 1 fr. 50 en timbres-poste à M. Dalabaye, libraire, 23, Place de l'Ecole de Médecine, à Paris. 1698  
(1) Limites de poids des échantillons.